

AFFAIRE N° 41/1. - Approbation d'un avenant d'un montant de 3 949 100 Frs CFA à passer avec l'Entreprise ACCOT Bernard pour la réalisation de travaux supplémentaires au Groupe Scolaire de CANDIDE AZEMA.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de l'Adjudication du 7 FEVRIER 1973, les travaux de construction du groupe scolaire de CANDIDE AZEMA, 10 classes étaient confiés à l'entreprise ACCOT Bernard pour un montant de 32 970 169 Frs CFA.

Par la suite une modification du plan masse initial nécessitée par la création d'une voie de desserte débouchant sur l'avenue Monseigneur Mondon, nous a amené à réaliser divers travaux supplémentaires.

C'est ainsi que la surface des abords à aménager de 945 m2 est passée à 1 700 m2 entraînant une plus value de 1 510 000 Frs. En outre, des murs de soutènement pour un montant de 2 439 100 Frs ont dû être prévus.

Le total des plus values s'élève ainsi à 3 949 100 Frs entraînant une augmentation du marché ACCOT de 32 970 169 à 36 919 269 Frs CFA.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903 - article 2 302-37 du Budget supplémentaire 1972.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, d'approuver cet avenant.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

§

§

§